

MÉMOIRE DE

**LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ**

PRÉSENTÉ À

**LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR L'ÉDUCATION**

Le 28 août 1995

PRÉSENTATION

Fondée à Bromont, en 1991, la FQPPU regroupe les syndicats des professeures et professeurs des universités québécoises. "Tout en respectant l'autonomie de ses membres, la Fédération constitue une instance de concertation et d'action syndicale démocratique vouée à la défense des intérêts de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Porte-parole de ses syndicats affiliés sur toutes les questions touchant l'enseignement supérieur et la recherche, elle se préoccupe particulièrement du statut et du développement de l'université au Québec. Elle cherche de plus à développer des liens de solidarité avec les syndicats de professeures et professeurs et le mouvement syndical aux niveaux national et international, ainsi qu'avec les organismes qui, dans le domaine de l'enseignement supérieur en particulier, poursuivent des objectifs similaires. Pour se développer et se construire, la FQPPU se fonde sur l'implication de ses membres et l'action militante, sur le libre débat, le respect des opinions et la solidarité"¹. La Fédération compte 18 syndicats qui regroupent environ 8 000 professeures et professeurs des universités québécoises.

Le Comité exécutif de la FQPPU est composé de:

*Roch Denis, professeur à l'UQAM, président,
Christine Piette, professeure à l'Université Laval, première vice-présidente,
Denise Angers, professeure à l'Université de Montréal, deuxième vice-présidente,
Marie-Josée Legault, professeure à la Télé-université, secrétaire,
Jean Goulet, professeur à l'Université de Sherbrooke, trésorier,
Benoît Beaucage, professeur à l'UQAR, premier conseiller,
Arpi Hamalian, professeure à l'Université Concordia, deuxième conseillère.*

¹ Texte du préambule des orientations de la FQPPU adopté en Congrès, les 15 et 16 octobre 1992.

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université est heureuse de prendre part aux audiences publiques de la Commission des États généraux sur l'éducation et de pouvoir y exposer ses positions. Nous remercions très sincèrement la Commission de bien vouloir nous accueillir aujourd'hui. Le Comité exécutif de la FQPPU est conscient de l'ampleur du mandat qui a été confié aux commissaires et du redoutable défi que représente l'accomplissement de ce mandat dans un aussi court laps de temps. Ces États généraux constituent la première occasion qui soit offerte depuis plusieurs années de débattre publiquement des enjeux et perspectives du système d'éducation au Québec dans sa globalité. Nous nous réjouissons profondément de cette initiative démocratique, nous l'appuyons sans réserve, et nous souhaitons ardemment qu'elle soit couronnée de succès.

La FQPPU espère que sa participation aux États généraux ainsi que celle de ses syndicats membres sera une contribution utile à ce grand effort de réflexion collective. Comme professeures et professeurs d'université et comme représentants des organisations syndicales qui les regroupent, nous nous sentons une responsabilité toute particulière à cet égard. Nous espérons que l'ensemble des contributions soumises à la Commission permettront de formuler des diagnostics bien étayés sur l'état actuel du système d'éducation, sur ses divers ordres d'enseignement et leur arrimage nécessaire, et de dégager les perspectives concrètes de leur développement au cours des années à venir. C'est à ce prix, croyons-nous, qu'il sera possible de réitérer et de renforcer l'engagement de notre société à l'égard de l'éducation, engagement qui est en lui-même, à l'heure actuelle, l'enjeu le plus déterminant.

L'on comprendra sans doute que nous consacrons le présent mémoire à traiter de questions qui concernent plus spécifiquement l'ordre d'enseignement universitaire. Cependant, nous voulons le faire non pas comme s'il était une variable indépendante du système d'éducation dans son ensemble, mais avec la

conviction profonde qu'il est une composante de ce système et que son développement spécifique est éminemment relié au développement d'ensemble et au choix de société qui doit être fait.

Le temps est venu, en effet, d'aborder les enjeux de l'éducation avec une approche systémique. Trop de réformes ou d'initiatives à la pièce ont été faites depuis trop d'années en matière d'éducation pour qu'on ne puisse constater les limites de telles interventions. Et ce qui vaut pour l'ensemble du système vaut aussi pour chaque ordre d'enseignement. Alors que le système universitaire québécois a besoin d'un examen global qui touche à la fois ses grandes fonctions et son mandat spécifique, la mise à jour et la redéfinition de ses objectifs, les principes et le niveau de son financement, les défis nouveaux auxquels il est confronté, les orientations qui guideront le contenu et la forme de son développement futur, on a vu se multiplier pêle-mêle les initiatives de divers ordres qui vont à l'encontre de toute approche intégrée et concertée. Ce fut le cas, par exemple, au cours des derniers mois, de l'annonce du projet de création d'un nouvel établissement universitaire à Lévis, projet qui, dans un autre contexte, pourrait être motivé par la volonté politique de poursuivre l'extension géographique du réseau universitaire, mais qui est lancé au moment même où l'autorité politique continue d'infliger de lourdes compressions budgétaires à tous les établissements existants. Ce fut le cas aussi de l'adoption du projet de loi 95 qui prétend définir, soudainement et de manière unilatérale, les indicateurs académiques à partir desquels l'Assemblée nationale devrait désormais évaluer la performance et le rendement des universités. Mais ce fut le cas également, il y a quelques années, de la décision d'allouer une part du financement public universitaire au nombre de diplômes émis par chaque établissement, critère choisi parmi d'autres, en pleine crise du financement universitaire, alors que le financement des universités devrait d'abord être revu dans son ensemble, à partir des principes qui doivent le mettre en oeuvre, comme le réclament depuis plusieurs années nombre d'intervenants du milieu.

Pour en finir avec ces mesures à la pièce qui ne règlent rien, mais contribuent plutôt à approfondir la confusion sur l'orientation et les choix du système à tous ses niveaux, les États généraux sont la meilleure, sinon la seule chance de

l'éducation au Québec pour toutes les années à venir.

En vue de la présentation de ce mémoire, la FQPPU s'est appuyée sur l'ensemble de ses documents d'orientation et sur les résolutions adoptées par son dernier congrès, en mai 1995. Nous avons synthétisé ces positions et les avons regroupées autour de certains thèmes qui nous paraissent refléter des enjeux majeurs du système universitaire. Sur chacun de ces thèmes, nous présentons un bref état de la situation, résumons notre position de façon succincte et définissons nos engagements à l'égard de l'institution universitaire, de la formation des étudiantes et des étudiants et du travail professoral.

Ces thèmes et les engagements qui en découlent portent sur:

- 1) La conception d'ensemble et le financement du réseau universitaire québécois;
- 2) L'accessibilité, la qualité de la formation et la diplomation dans le réseau universitaire;
- 3) L'enseignement, la recherche et l'articulation des fonctions de l'institution universitaire;
- 4) Le travail professoral, la liberté académique et la gouvernance des universités;
- 5) La relation université-milieu, la responsabilité spécifique de l'université et l'autonomie institutionnelle.

1) La conception d'ensemble et le financement du réseau universitaire québécois

La création du réseau universitaire québécois est une oeuvre récente puisque c'est depuis la mise en place, à la fin des années 1960, d'un ensemble d'établissements publics que la formation supérieure a pu disposer de plusieurs nouveaux pôles venant s'ajouter aux établissements plus anciens de Québec, Montréal (Université de Montréal et Université McGill) et Sherbrooke.

Cette oeuvre constitue un immense acquis démocratique et il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre souligner à quel point les établissements universitaires

sont des facteurs majeurs du progrès économique, social et culturel de chaque région où ils sont implantés et pour toute notre société.

Nul ne peut imaginer que le Québec puisse revenir à la situation d'il y a 30 ans, et pourtant, l'accomplissement par les établissements du mandat qui leur est confié est à l'heure actuelle soumis à des pressions et confronté à des obstacles très importants. Or, la capacité d'accomplir le mandat de formation supérieure dans toutes ses dimensions est indissociable de l'acquis que doit continuer de représenter le réseau universitaire au Québec.

La constitution de ce réseau s'est accompagnée d'un effort de réflexion et d'élaboration sans précédent. C'est ainsi que le choix de société a pu s'appuyer sur une définition claire des grandes fonctions que devait remplir l'institution universitaire et des objectifs qui devaient lui être assignés. Trois fonctions déterminantes de la mission universitaire furent ainsi mises en relief par la Commission Parent: la formation supérieure de la population québécoise, l'avancement des connaissances et l'exercice d'une fonction critique autonome au sein de la société, fonction indispensable au progrès de la culture, des connaissances et de l'innovation scientifique. La réalisation de ces fonctions qui demeurent toujours au coeur de la mission universitaire s'est faite dans trois domaines d'activité interreliés qui constituent les composantes essentielles de l'activité universitaire, soit l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

Ce sont ces fonctions et ces composantes communes aux établissements universitaires qui ont conféré son unité au système, de même que la base commune du financement public. Ainsi, l'activité universitaire, tout en se déployant à partir de plusieurs pôles autonomes, a pu s'inscrire dans un projet d'ensemble, procédant d'une vision globale explicite et ordonnée autour d'objectifs tels la scolarisation universitaire de la population québécoise et le développement de la recherche.

Trente ans plus tard, la définition de la mission universitaire, le rôle de l'institution dans la société, la spécificité de son mandat par rapport à d'autres

intervenants, semblent s'être brouillés. Les pressions au rendement utilitaire et à court terme de la formation universitaire, tant dans l'enseignement que dans la recherche, se font croissantes, mais elles sont peu compatibles avec la réalisation de ce mandat qui réclame une perspective à plus long terme. La tendance à lier trop exclusivement et trop directement la mesure de l'activité universitaire au marché du travail ou aux besoins de l'industrie remet elle aussi en question les objectifs de formation fondamentale qui doivent être poursuivis par l'université. La transformation de la composition sociale du Québec met à rude épreuve les conditions traditionnelles de l'activité d'enseignement, les conditions économiques des étudiantes et des étudiants se répercutent sur leurs conditions d'études, la multiplication et le morcellement des programmes rendent plus difficile la cohérence dans les objectifs de formation.

Au coeur de toutes ces pressions, le problème du financement des universités s'est avéré un facteur de déstabilisation de plus en plus déterminant de la mission universitaire. Ce qui apparaissait au départ comme un état de sous-financement, s'est révélé de plus en plus comme l'application d'une véritable politique de dé-financement public des universités. Le train des compressions budgétaires successives a favorisé la course aux clientèles étudiantes entre les établissements ainsi que la compétition pour l'accès à d'autres sources de financement externes publiques et privées.

Le concept de la diversification des sources de financement a été mis à contribution pour décrire la nouvelle situation dans laquelle les universités se trouvent placées. Mais il parvient mal à cacher la réduction des objectifs de l'État dans le domaine de l'éducation, et le processus de privatisation du financement universitaire, qu'il opère soit par le biais des hausses des droits de scolarité imposées aux étudiantes et aux étudiants ou encore par la dépendance accrue de la recherche universitaire à l'égard de l'industrie. Dans ce contexte, si les gestionnaires universitaires se sont surtout employés à définir des stratégies pour obtenir les fonds disponibles sur le marché, les préoccupations à l'égard du nouveau cours de l'institution universitaire se sont faites plus nombreuses au cours des dernières années, en particulier au sein du corps professoral.

Face à cette conjoncture dans laquelle l'université est forcée de s'interroger sur sa mission et son rôle propres, la FQPPU estime qu'il est urgent de replacer au centre du débat un certain nombre de valeurs fondamentales qui ont présidé à la fondation du réseau.

L'université doit être conçue comme un **investissement collectif**, et à ce titre, dotée du financement public adéquat lui permettant d'accomplir ses grandes fonctions dans le respect de son autonomie et de sa spécificité.

Il importe de **replacer la fonction de formation au coeur même de toute l'activité universitaire** et de toutes ses réalisations. Cela est une condition essentielle pour assurer une meilleure articulation entre les grandes composantes de cette activité et cela suppose que des offres de services qui n'auraient pas un lien clair avec la formation des étudiantes et des étudiants devraient être écartées du mandat universitaire, même si elles s'avèrent intéressantes d'un point de vue financier.

À l'heure actuelle, la concurrence entre les établissements semble être devenue le nouveau mode de développement de l'institution universitaire. La définition de la mission et des objectifs à poursuivre semble se faire désormais dans le cadre de chaque établissement et c'est dans ce cadre que l'on voit, par exemple, s'affirmer certains énoncés de politique ou de mission qui favorisent la hiérarchisation des établissements, entre universités de recherche et universités de premier cycle. Ces énoncés qui sont porteurs d'une réorientation majeure du système universitaire ne sauraient tenir lieu de définition d'ensemble de l'université actuelle et de l'élaboration d'une conception générale de son développement.

Parvenu à la présente étape de sa croissance, le réseau universitaire ne pourra, selon nous, continuer d'offrir sa contribution spécifique au progrès de notre société qu'à deux conditions: d'une part, **assurer par la concertation de tous les intervenants du milieu la remise à jour d'une conception commune et globale de l'institution universitaire** qui, tout en respectant l'autonomie de ses établissements, fonde l'unité de leur mission et de leurs objectifs et définisse les conditions actuelles ainsi que les prochaines étapes du développement

Erreur ! Argument de commut

universitaire; d'autre part, assurer, dans le cadre de cet effort de pensée concertée, **l'élaboration d'une politique de financement des universités**, politique dont l'adoption découle logiquement du financement public de l'institution et qui est à la base de sa reconnaissance comme investissement collectif et choix de société.

Comme l'affirme le Conseil supérieur de l'Éducation dans son dernier avis consacré à la mission universitaire, le gouvernement et les intervenants du milieu universitaire *"ne peuvent plus traiter du financement des universités québécoises à la pièce; il leur faut s'arrêter sur les orientations qui président à ce financement et à ses modalités. Les tensions - présentes tant dans la société que dans le milieu universitaire - reliées au financement et à ses modalités méritent un examen approfondi, afin de savoir en quoi elles peuvent ou non altérer l'exercice de sa mission."* (CSE, 1995, 27-28)

2) L'accessibilité, la qualité de la formation et la diplomation dans le réseau universitaire

Les progrès rapides et spectaculaires de la scolarisation universitaire au Québec sont unanimement reconnus comme un des indicateurs les plus probants de la réussite du mandat de cet ordre d'enseignement.

Les données de ce progrès sont connues et largement diffusées. Aussi ne reprendrons-nous ici que celles utiles à notre propos.

-7 % de la population avaient accès aux études universitaires en 1961 alors que 28,7 % des Québécoises et des Québécois pouvaient espérer avoir accès à ce niveau de formation supérieure en 1991.

-Environ 8 500 diplômes étaient décernés par les universités en 1961 alors qu'on en comptait plus de 50 000 en 1991.

Ce bond en avant remarquable comporte toutefois des disparités et des contradictions persistantes. On peut les mesurer à partir de certaines

comparaisons:

- en ce qui a trait à la fréquentation scolaire, un écart significatif continuait de séparer anglophones et francophones du Québec, il y a moins de 10 ans. Des données compilées à partir du recensement de 1986 démontrent que c'est dans une proportion deux fois plus élevée que les anglophones atteignaient cet ordre d'enseignement, soit 27,7 % par rapport à 14,1 %. À la même époque, une proportion plus forte d'allophones (21,3 %) que de francophones (14,1 %) avaient reçu une formation universitaire. Ces données devraient être mises à jour pour mesurer l'évolution des écarts au cours des dernières années;
- un autre écart de scolarisation sépare les jeunes des régions de ceux des grandes villes. En 1986, le pourcentage de la population ayant fait des études universitaires variait de 5,9 % sur la Côte-Nord à 19,9 % dans la région de Montréal;
- si l'on compare l'Ontario et le Québec, les données révèlent la persistance d'un retard de ce dernier tant sur le plan de la fréquentation que sur celui de la diplomation. En 1992, la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui détient un diplôme universitaire est de 11,5 % au Québec, alors qu'elle est de 13,9 % en Ontario, et de 12,4 % au Canada. En 1990, le rapport entre le nombre de diplômés de maîtrise et de doctorat et le nombre total de diplômés est de 11,8 % au Québec, 15 % en Ontario et 13,3 % au Canada;
- les proportions d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel sont nettement plus importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. En Ontario et en Colombie-Britannique, par exemple, ces proportions sont d'environ un tiers alors qu'elles atteignent 52,6 % au Québec en 1990-1991. (CSE, 1992, 49-60)

Ces données permettent de rappeler que si des progrès certains ont été accomplis, les efforts de scolarisation et de diplomation universitaires doivent être poursuivis au Québec.

Toutes les études consacrées aux effets sociaux et économiques de la

scolarisation aboutissent aux mêmes conclusions à savoir que l'éducation en général et la formation supérieure en particulier sont un facteur majeur d'avancée sociale pour les personnes comme pour toute la société. Elle est un facteur de productivité et contribue à réduire les clivages sociaux. Elle est une assise essentielle du progrès de la démocratie. Les liens entre le niveau de scolarité, l'emploi et le chômage ont souvent été établis. Les résultats d'une étude publiée par le Secrétariat à la jeunesse du Gouvernement du Québec démontrent que le taux de chômage chez les jeunes diminue avec le niveau de scolarité. Si ce taux était, en 1990, de 27,6 % pour les jeunes de 15 à 24 ans ayant atteint le secondaire II ou moins, il était de 7,4 % pour ceux qui avaient obtenu un diplôme universitaire (Sec. à la jeunesse, Qc, 1992, 45). Dans une autre étude effectuée au ministère de l'Éducation, il est aussi souligné que *"les personnes instruites sont moins coûteuses pour la société en ce qui a trait à l'utilisation de certains services publics comme l'aide sociale et l'assurance-chômage"* (M.Demers, MEQ, 1991, 65).

Malgré le caractère irréfutable de son apport à la société, la scolarisation universitaire de masse est aujourd'hui remise en question. Plusieurs voix se font entendre pour une plus grande concentration des moyens et des ressources. On assiste à l'augmentation des contingentements de programmes et des modes de sélection à l'entrée. En contexte de compressions budgétaires et de manque de ressources, ces mesures sont souvent invoquées comme des recours nécessaires pour préserver la qualité de la formation universitaire.

Il est incontestable que si l'université continuait de se voir privée des moyens de son mandat, la poursuite des mêmes objectifs collectifs de fréquentation et de diplomation universitaire ne pourrait être assurée sans mettre en cause la qualité. Partant de ce constat, certains veulent opposer accessibilité et qualité, et préconisent d'abandonner l'une au profit de l'autre. Nous ne souscrivons pas à ce diagnostic. L'effet du dé-financement des universités souligne plutôt l'urgence d'une révision de l'actuelle orientation du financement universitaire public qui devrait, à la fois, permettre la poursuite des objectifs de scolarisation de la population québécoise et assurer les conditions d'une offensive sans relâche pour la qualité. Le Québec ne peut se permettre d'abandonner ni l'une ni l'autre.

Erreur ! Argument de commut

La FQPPU considère que l'économie des compressions est un leurre car leurs conséquences sur la fréquentation, le cheminement et la persistance aux études, la diplomation, l'encadrement, les ressources et les équipements représenteront des coûts plus élevés pour l'État à long terme.

L'atteinte des objectifs de scolarisation universitaire ne pourra se faire si la capacité d'accueil des établissements continue d'être atteinte tant sur le plan quantitatif que qualitatif; le cheminement cohérent et la persistance aux études ne pourront être assurés si les compressions continuent d'affecter les ratios professeur/étudiants, le soutien et l'encadrement pédagogiques; les taux de diplomation ne pourront être améliorés et la valeur des diplômes assurée si les établissements et les professeurs se voient privés, dans l'enseignement et la recherche, des ressources leur permettant de mener réellement et pour chaque étudiant la bataille de la réussite scolaire.

Scolarisation accrue, formation de qualité, diplomation plus élevée définissent trois grands défis de l'heure de l'université et c'est sur eux que devrait s'axer le financement public universitaire. C'est aussi pour cette raison que l'élaboration d'une politique globale du financement est nécessaire, car on ne saurait préconiser des mesures isolées comme le financement en fonction du nombre de diplômés sans garantir la qualité de la formation et la valeur des diplômes émis. Ainsi, au lieu de ne chercher qu'à mesurer à posteriori le nombre de diplômes émis, le financement devrait s'articuler à l'ensemble des dimensions de la mission universitaire et, notamment, à l'amélioration de la qualité de la formation, du suivi et de l'encadrement des étudiantes et des étudiants en vue d'un meilleur accès à la réussite.

Deux conséquences nous paraissent découler logiquement de ces considérations.

La première, c'est que les objectifs de scolarisation, de formation et de diplomation ne pourront être poursuivis et atteints sans que soit consenti un nouvel effort financier significatif.

La deuxième, c'est que, tout comme il y a 30 ans, cet effort doit procéder d'un choix de société et de l'établissement des axes prioritaires de son développement.

La mise en place du réseau universitaire québécois contemporain a été pensée et voulue; loin d'être le simple résultat d'une évolution sociétale qui serait conçue comme un processus linéaire ou de l'addition d'une série de choix individuels privés, le développement de l'université québécoise a été le produit d'un choix collectif, l'expression de la volonté démocratique et des engagements politiques et financiers qui en découlaient. Il ne saurait en être autrement aujourd'hui.

Le vieux dicton selon lequel "On n'arrête pas le progrès" est moins fondé que jamais. Le progrès d'une société peut être bloqué... selon que des choix sont faits ou ne sont pas faits. **Face à la formation supérieure, l'accélération du désengagement public de l'État et le transfert aux individus d'une part de plus en plus grande des responsabilités financières de l'éducation représentent aujourd'hui la menace la plus réelle au progrès nécessaire de notre société dans ce domaine.**

Contre ce cours néfaste, la FQPPU réitère sa revendication pour que soit réaffirmé haut et fort le parti pris collectif en faveur du maintien et de la poursuite des trois grands objectifs que sont l'accessibilité, la qualité de la formation et la diplomation universitaires.

3) L'enseignement, la recherche et l'articulation des fonctions de l'institution universitaire

Au sein du système universitaire québécois, on a vu se développer des établissements à vocation générale et d'autres à vocation spécifique ou plus spécialisée tels l'École Polytechnique, l'École de Technologie Supérieure ou l'Institut National de Recherche Scientifique. Mais règle générale, on peut dire qu'un trait marquant de notre institution universitaire est d'avoir établi comme un de ses principes fondateurs et au sein même de ses établissements un lien

organique entre l'enseignement et la recherche.

Compte tenu, en particulier du retard historique accumulé dans le développement de cette institution au Québec, on doit reconnaître que ce choix fut le bon, car la relation dynamique dans laquelle ont été placés l'enseignement et la recherche a non seulement favorisé une croissance quantitative remarquable des établissements, mais la qualité indéniable du progrès accompli.

C'est un fait aujourd'hui reconnu que l'enseignement et la recherche font partie intégrante de la mission universitaire, avec le service à la collectivité sur lequel nous reviendrons plus loin. Mais l'attention et les préoccupations se sont tournées, ces dernières années, vers le problème de l'articulation entre ces composantes.

L'enseignement, pour un, a dû affronter nombre de défis nouveaux, dont le moindre n'est pas l'augmentation et la diversification des clientèles. Accroissement de la diversité socio-économique, ethnique et linguistique des étudiantes et des étudiants universitaires, augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants plus âgés et mixages de différents groupes d'âge aux mêmes cycles d'étude, écarts souvent notables entre les niveaux de formation et de préparation des étudiantes et des étudiants aux différents cycles d'étude. Ces manifestations ont rendu plus exigeante et plus difficile la mission de formation à tous les cycles d'étude. La multiplication des programmes, la pression constante pour l'élaboration de programmes nouveaux et la transformation des programmes existants afin de répondre à la demande et aux changements dans la société, mais aussi pour assurer le financement des établissements par le recrutement des clientèles étudiantes, ont également concouru à faire monter le niveau des exigences dans l'enseignement. Enfin les difficultés liées à l'arrimage des niveaux de formation entre l'ordre collégial et l'université se sont répercutées sur les normes de qualité dans la formation offerte, tout comme les conditions économiques et sociales des étudiantes et des étudiants, la pratique du travail rémunéré largement répandu pendant la durée des études ne pouvaient pas ne pas avoir de conséquence, non seulement sur les conditions d'étude et le rendement académique, mais sur les conditions mêmes du travail d'encadrement professoral.

Erreur ! Argument de commut

C'est dans ce contexte d'exigences accrues que l'on a vu se détériorer les ratios professeur/étudiants alors que, d'un autre côté, une proportion de plus en plus grande des enseignements étaient confiés à une main-d'oeuvre précaire. Il importe de constater que le croissance quantitative de l'enseignement de niveau universitaire a largement reposé, depuis deux décennies, sur le recours à une main-d'oeuvre précaire confinée à un seul des pôles de la mission universitaire. En plus de trahir la définition de l'université comme lieu par excellence de l'interconnexion dynamique entre l'enseignement et la recherche, cette large portion d'activités d'enseignement coupée de la recherche et de l'encadrement qui s'y déroule, ne peut pas ne pas avoir eu d'effet sur la formation transmise.

Il faudrait tenter de mesurer l'impact du recours massif au travail à temps partiel et à la précarité comme mode de développement organisationnel dans le cas précis d'une institution qui repose essentiellement sur la qualité de la relation qui parvient à s'établir entre les étudiants et leurs professeurs. La contribution, l'engagement et la qualité du travail des chargés de cours ne sont pas en cause ici. C'est la vocation systémique qui est assignée à cette catégorie structurelle - non pas à chacun de ses individus - au détriment même d'une mission, qui doit être stigmatisée afin que soit réorienté l'essentiel du travail de formation universitaire à tous les cycles d'étude autour de l'articulation réelle et non seulement proclamée de l'enseignement et de la recherche.

Les tensions ressenties entre ces deux pôles ont aussi été le produit de l'évolution survenue dans le domaine de la recherche et de la création. Les données confirmant les progrès spectaculaires de la recherche universitaire en peu d'années sont connues et il n'est pas nécessaire de les reproduire ici. Il importe davantage de souligner que ce progrès ne saurait être mesuré par le seul montant des budgets de la recherche - il était de moins de 50 M \$ il y a 25 ans, il dépasse aujourd'hui les 600 M \$ - mais qu'il doit l'être aussi par sa contribution directe à l'amélioration de la qualité de la formation offerte aux étudiantes et aux étudiants.

Aussi bien au niveau international que national, la recherche est devenue l'instrument hégémonique de la mesure du rendement institutionnel et de la

reconnaissance professorale.

Dans ce contexte, la valorisation systématique dont elle a fait l'objet a aussi été porteuse de vives tensions. La dévalorisation de l'activité d'enseignement, au moins au 1er cycle, a été dénoncée publiquement à plusieurs reprises. Le déséquilibre entre les deux pôles est devenu si manifeste au bout de quelques années que la critique d'abord formulée au niveau des organisations professorales s'est étendue à l'ensemble du milieu universitaire.

En fait, à y regarder de plus près, on peut observer que ce n'est pas, loin s'en faut, toute la recherche universitaire qui a été valorisée, mais certainement sa branche subventionnée et celle dont les retombées économiques étaient le plus évidentes. Cela a produit de nouvelles distorsions entre les domaines privilégiés de la recherche et de la création et ceux qui se trouvaient davantage laissés pour compte. Ces phénomènes ont eu tendance à s'exacerber à la faveur de la crise financière des universités, alors que les professeurs se voyaient de plus en plus requis de trouver eux-mêmes, à l'extérieur de l'institution, les fonds nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

À l'heure actuelle, s'il est vrai de dire que la recherche continue d'être plus valorisée que l'enseignement à l'université, cela ne signifie pas toujours, loin de là, que les chercheurs eux-mêmes, c'est-à-dire les professeurs engagés dans des travaux de recherche, bénéficient des retombées de cette valorisation. Au contraire, placés en concurrence entre eux pour l'obtention de fonds de plus en plus rares, obligés de consacrer une partie de leur temps de travail à l'obtention de ces fonds plutôt qu'aux activités de recherche et d'enseignement, leurs conditions se détériorent. C'est le cas en particulier pour les professeurs et professeurs en début de carrière.

Divers remèdes ont été proposés pour permettre à l'université d'affronter les défis de sa mission. Ainsi, dans la conjoncture de crise des finances publiques et de compressions budgétaires, il a été suggéré de procéder à une redéfinition de la vocation des établissements universitaires: certains se verraient reconnus le statut de grandes universités de recherche dédiées principalement à la formation

Erreur ! Argument de commut

aux 2e et 3e cycles, d'autres, celui de grandes universités urbaines assurant principalement la formation de masse des étudiantes et des étudiants, et d'autres encore, notamment les établissements en région, la mission d'enseignement au 1er cycle ou des domaines d'expertise ciblés et limités. Ce modèle devrait permettre selon ses promoteurs une meilleure concentration des fonds de recherche à certains pôles et donc aussi une efficacité plus grande des travaux et des équipes. La qualité de la formation supérieure s'en verrait accrue.

L'orientation sous-jacente à cette proposition est de favoriser une hiérarchisation des établissements universitaires. L'enseignement et la recherche de pointe se verraient progressivement impartis à des établissements différents et dans cette hypothèse aussi la vocation de certains établissements ne serait pas ouverte à toutes les dimensions de la mission universitaire.

La FQPPU ne souscrit pas à ce modèle pour les motifs suivants. Compte tenu des conditions démographiques, sociales et économiques de notre société, compte tenu aussi des objectifs à poursuivre déjà énoncés en matière de fréquentation et de diplomation universitaires, **nous favorisons le développement d'un ensemble d'universités à part entière qui toutes, à partir de leur héritage et de leur configuration spécifiques, continuent de participer directement à l'atteinte des objectifs démocratiques de la formation supérieure de la population québécoise.** Le concept d'université à part entière ne signifie pas que chaque établissement se développe et assure sa présence et son rayonnement dans toutes les disciplines du savoir. Il signifie qu'aucun établissement ne se voit préalablement défini une vocation tronquée et ainsi refusé l'accès à certaines des dimensions qui font partie intégrante de la mission universitaire. Il signifie que tout établissement, compte tenu notamment des conditions particulières de son emplacement géographique qui contribuent à façonner les domaines de spécialisation, se voit reconnaître la possibilité et les moyens d'un développement progressif aux trois cycles d'étude et que les professeurs qui y oeuvrent ont un accès réel aux moyens de la recherche et de la création.

Dans la même optique, si la FQPPU s'oppose à la division du travail

Erreur ! Argument de commut

d'enseignement et de recherche entre les établissements, elle ne saurait favoriser la désarticulation de ces deux pôles à l'intérieur de chaque établissement. **Nous considérons que la séparation entre des composantes distinctes du corps professoral régulier des tâches d'enseignement et de recherche constituerait une voie d'impasse pour le développement universitaire.** En peu d'années, c'est la qualité de la formation à tous les cycles qui subirait l'onde de choc d'une telle orientation. À l'opposé de ce cloisonnement, **nous considérons que l'enseignement et la recherche font partie intégrante du travail professoral, et que tout aménagement de la tâche des professeurs d'université doit avoir pour principe incontournable la préservation de ce lien dynamique.**

Enfin, dans le présent contexte des compressions, certains pourraient être tentés de favoriser une autre forme de segmentation du travail universitaire par laquelle les tâches d'enseignement au 1er cycle et celles de formation aux 2e et 3e cycles seraient imparties à deux corps professoraux distincts: l'enseignement de 1er cycle universitaire serait confié à une masse élargie de salariés précaires confinés à l'enseignement, exclus de la recherche; la formation aux cycles supérieurs et la recherche seraient la responsabilité d'un corps d'élite réduit, celui des professeurs permanents réguliers. Ce modèle, si l'université devait s'y engager, aboutirait aux mêmes conséquences que la hiérarchisation institutionnelle, et à une dislocation de la nature et du mandat spécifiques de l'institution universitaire.

Sous quelque forme qu'on la préconise, la division de l'enseignement et de la recherche ne saurait être envisagée comme une nouvelle voie possible du développement universitaire en contexte de compressions. Malgré les coupes sombres qui lui sont infligées et contre elles, il importe de réaffirmer que l'institution universitaire ne doit pas renoncer à ce qu'elle est et à ce qui fait sa nécessité. Encore une fois, les voies de solution à la situation actuelle n'échapperont pas à la formulation d'un choix de société et aux engagements financiers collectifs qui en découlent.

4) Le travail professoral, la liberté académique et la gouvernance des universités

Le métier de professeur d'université est mal connu. Même dans le milieu de l'éducation, il n'est pas rare de le voir défini faussement par ses six heures d'enseignement hebdomadaire et ses trois mois de vacances annuelles... L'étude scientifique du groupe de recherche sur l'enseignement supérieur dirigé par le professeur Denis Bertrand a démontré rigoureusement que la durée de la semaine de travail des professeurs d'université se situe parmi les plus élevées des catégories d'emploi comparables (BERTRAND, D. et al, *Le travail professoral remesuré*, PUQ, 1994). Malgré tout, l'ignorance entretient les préjugés et les préjugés distillent aussi leur dose de mépris mal avoué à l'égard du travail intellectuel et scientifique et de la création dans notre société.

S'il fut déjà privilégié, le métier de professeur d'université ne l'est plus et le statut lié à cette fonction s'est dégradé au fil des ans. Le rapport entre les exigences exceptionnelles de diplomation et de formation et les conditions de pratique du métier, aussi bien celles touchant les charges de travail, la responsabilité académique, les moyens et les ressources disponibles, que les conditions salariales, s'est détérioré petit à petit. Aujourd'hui, en milieu universitaire, les fonctions cadres de l'administration sont mieux reconnues et nettement plus avantagées sur le plan salarial que les fonctions de responsabilités académiques équivalentes. Or, ces fonctions dans l'enseignement et la recherche sont souvent plus importantes pour l'institution. Le corps professoral universitaire est certainement le groupe d'emploi le plus évalué de notre société, mais c'est paradoxalement aussi celui pour qui la reconnaissance devient de plus en plus difficile à obtenir.

Au cours des dernières années, les compressions budgétaires imposées aux universités n'ont en rien favorisé une amélioration de ces conditions. Bien au contraire, alors que la charge de travail augmentait, par l'effet, notamment, du développement des 2e et 3e cycles et de la recherche et par la dégradation du rapport entre le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits et le nombre de professeurs réguliers engagés, les pressions se sont aussi faites plus fortes pour que les professeurs procurent eux mêmes aux établissements les fonds de recherche nécessaires à leur survie. La concurrence entre les personnes a été encouragée dans cette conjoncture afin de les inciter à "faire plus avec moins",

Erreur ! Argument de commut

mais en plus de provoquer des dérapages, elle a creusé de nouveaux clivages entre les professeurs selon l'appartenance aux disciplines, ou selon les subventions obtenues. On a souvent senti beaucoup de tension dans l'air. **À l'heure actuelle, le malaise est réel et la critique est plus fréquente et plus forte et il ne suffit plus de la disqualifier en la mettant au compte de la "langue de bois" syndicale. Des professeurs à titre individuel, ou des collectifs engagés en recherche mettent en cause le mode de financement et d'évaluation de la recherche universitaire et réclament des changements. Il importe que ces appels soient entendus et débattus publiquement en milieu universitaire, car ils concernent l'accomplissement même de sa mission.**

Par ailleurs, au mois de mars 1995, la FQPPU a mené auprès des 555 départements universitaires du Québec la première enquête scientifique sur l'impact des compressions budgétaires à l'université. Dans le cadre de cette enquête, les directeurs des départements étaient invités à répondre à un questionnaire sur l'évolution présente des conditions de la formation étudiante et du travail professoral en rapport avec les compressions. Pour la première fois, comme on le verra dans les tableaux ci-dessous (voir pages 24 et 25), un lien a pu être établi sur divers plans entre ces conditions et la situation financière des établissements.

Tableau 1

**Classement des réponses aux 7 questions sur
les conditions de formation des étudiantes et étudiants**

(Abstraction faite des réponses "ne sais pas" et "ne s'applique pas")

	% des répondants qui ont observé un changement	% de ces répondants	
		qui font un lien avec les com- pressions	qui y voient une diminution de la qualité de la formation
Diminution des budgets pour la mise au point d'outils pédagogiques	58,5 %	97 %	88,4 %
Augmentation du nombre moyen d'étudiants/cours	49,5 %	73,5 %	70,2 %
Diminution des heures d'auxiliaires d'enseignement	48 %	91,5 %	83,4 %
Diminution des budgets pour le matériel et l'équipement pédagogique	44,5 %	98,6 %	88,9 %
Diminution du nombre de cours offerts	41,9 %	87,2 %	64,9 %
Diminution des activités de formation hors l'université	31,9 %	94,4 %	96,7 %
Augmentation des charges de cours confiées à du personnel non régulier	27,8 %	65,3 %	76,6 %

Source:FQPPU, *Enquête sur les compressions budgétaires dans les établissements universitaires*, mai 1995, 48 pages.

Tableau 2

(Abstraction faite des réponses "ne sais pas" et "ne s'applique pas")

	% des répondants qui ont observé un changement	% de ces répondants	
		qui font un lien avec les com- pressions	qui y voient une diminution de la qualité des conditions du travail profes- soral
Diminution des budgets internes affectés à la recherche	75,7 %	97,9 %	91,2 %
Diminution des ressources matérielles à la disposition des professeurs	66,1 %	100 %	90,2 %
Diminution du personnel de soutien rattaché à l'unité	54,4 %	96,8 %	92 %
Diminution des postes de professeurs réguliers	40,1 %	88,7 %	87,1 %
Augmentation des postes de professeurs réguliers non comblés	36,6 %	79,6 %	87,3 %
Diminution des espaces disponibles pour la recherche ou autres	29,8 %	93,3 %	91,3 %
Dégrèvements d'enseignement pour administration ou recherche	25 %	94,7 %	83,3 %

Source:FQPPU, *Enquête sur les compressions budgétaires dans les établissements universitaires*, mai 1995, 48 pages.

La Fédération a aussi mené une étude sur l'effet des compressions dans les bibliothèques universitaires. Il y est démontré notamment que le financement accordé aux bibliothèques universitaires représente un pourcentage de plus en plus petit du budget global alloué aux universités. Les stratégies adoptées pour faire face aux compressions ne sont pas en mesure d'éviter une dégradation de la qualité des collections. (FQPPU, *Les effets des compressions sur les bibliothèques universitaires*, 1995, 15)

Ces données n'offrent pas une saisie complète de la réalité universitaire et devront être poursuivies par d'autres études. Il faudra notamment évaluer l'état de certains grands programmes universitaires comme celui sur l'accès à l'égalité en relation avec l'effet des compressions. Les données recueillies jusqu'à maintenant révèlent cependant un processus de détérioration des conditions de l'enseignement et de la recherche directement reliés aux compressions.

Dans ce contexte, trois dimensions essentielles du travail professoral se trouvent interpellées que nous voudrions brièvement aborder ici. Il s'agit de la liberté académique (que certains auteurs désignent aussi comme la liberté universitaire) et de l'éthique, des processus de la négociation collective en milieu universitaire et de la gouvernance des établissements en relation avec la collégialité professorale.

Dans sa dernière étude consacrée à la mission universitaire, le Conseil supérieur de l'Éducation rappelle que la liberté universitaire est essentielle à la formation supérieure, tant dans les activités d'enseignement proprement dites que dans celles touchant le développement des connaissances, la recherche et la création. Il rappelle aussi que cette "pierre d'assise" de l'institution universitaire trouve une de ses garanties essentielles dans la permanence et la sécurité d'emploi dont bénéficient les professeurs. Le Conseil souligne à l'appui de son argumentation deux jugements de tribunaux supérieurs, celui de la Cour d'appel de l'Ontario et celui de la Cour Suprême du Canada qui tous deux consacrent la nécessité de préserver la liberté académique universitaire et établissent un lien nécessaire entre la capacité

véritable d'exercer cette liberté et la sécurité d'emploi de ceux qui en ont besoin pour accomplir leur travail.

Au sujet de ce lien souvent remis en question, le Conseil écrit: *"La liberté universitaire permet certainement des débats sur les orientations à donner aux programmes de formation. La permanence prévue pour protéger cette liberté permet sans doute l'expression d'une résistance à participer à des remises en question des contenus enseignés et de leur organisation. Elle peut cacher et entretenir de l'inertie. Mais elle peut aussi être l'occasion de débats mettant librement en jeu des perspectives théoriques, des paradigmes ou des écoles de pensée."* (CSE, 1995, 61)

Des événements récents de la scène universitaire comme la tragédie de l'Université Concordia et les affaires Poisson et Sergent ont mis en relation les conditions de la liberté universitaire et les exigences éthiques. Certains ont affirmé que la liberté universitaire était devenue un simple paravent pour dissimuler des privilèges ou des activités répréhensibles. On a prétendu redresser la situation en exigeant l'adoption de codes d'éthique universitaires.

Les préoccupations éthiques ne sauraient être opposées à la liberté académique. Les pressions qu'elle subit sont le produit d'un système, lié notamment au mode de financement de la recherche, qui, comme l'a rappelé le rapport Arthurs à l'Université Concordia, est fondé sur le productivisme et l'idéologie de l'entrepreneurship. Le système et ses agents doivent faire l'objet d'un examen en profondeur par toute la communauté universitaire pour être réformés. Mais si cet examen n'est pas fait et que le système continue comme il le fait d'engendrer les mêmes effets pervers et de placer les individus dans les mêmes conditions, il sera certainement utopique de penser corriger la situation par la simple promulgation de codes d'éthique. L'éthique universitaire est une condition intégrante de l'activité intellectuelle et scientifique. Mais justement, pour cette raison, on ne saurait séparer la discussion sur ses exigences d'une critique des conditions mêmes dans lesquelles les individus sont placés pour accomplir cette activité.

C'est dans ce sens, croyons-nous, que le CSE, dans l'étude citée plus haut, écrit à propos de la liberté universitaire:

"...Il y a nécessité de faire contrepoids aux effets des politiques de subvention de la recherche... il paraît fondamental de s'interroger sur les mécanismes qui ont des effets structurants sur l'expression de la liberté universitaire... Il faut s'interroger sur les mécanismes d'évaluation aux fins de promotion ou aux fins de subvention et sur la situation de concurrence très âpre entre les universitaires, pour l'obtention de gratifications... il y va du nombre de subventions, des montants des subventions, du prestige de l'organisme subventionnaire. Le fait que les ressources soient rares et ne soient pas disponibles pour tous camoufle, sans aucun doute, certaines atteintes à la liberté universitaire plus sournoises, mais néanmoins efficaces." (CSE, ibid, 61)

Sur un autre plan, les transformations de la scène universitaire et la crise financière des universités sont souvent présentées par les gestionnaires comme l'occasion d'améliorer la gestion du système et de définir les moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés dans les meilleures conditions d'efficacité économique et sociale, et d'imputabilité. Conformément à cette conviction, on a vu surgir ces dernières années de très nombreux projets de réforme bureaucratiques, certains axés sur l'implantation de nouveaux modèles de gestion des ressources humaines, d'autres promouvant la modification des processus décisionnels et les modes de représentation dans les établissements.

Dans plusieurs cas ces initiatives ont eu pour objet de réduire le champ des matières qui, depuis l'avènement de la syndicalisation des professeurs, il y a 25 ans, ont été reconnues comme des matières de la négociation collective entre les professeurs et les administrateurs. De même, alors que traditionnellement la collégialité est le mode prédominant du processus décisionnel et d'accomplissement des responsabilités académiques universitaires, les mesures de centralisation gestionnaire ont eu tendance à déplacer l'axe du pouvoir académique vers l'appareil bureaucratique et les conseils d'administration où siègent de plus en plus de représentants

extérieurs à la collectivité universitaire. Tous ces dispositifs ont été inspirés par la volonté d'efficacité et de contrôle bureaucratique, calqués sur des modèles en vigueur dans des entreprises de toute autre nature et vocation que l'université, et ils ont tous prétendu se justifier à l'enseigne de la productivité accrue.

La FQPPU constate que ces mesures continuent de susciter beaucoup de tensions, de divisions et d'oppositions dans les établissements. Elle considère que depuis 25 ans les processus de négociation collective et de collégialité sont loin d'avoir été des obstacles à la productivité qui a cru de manière remarquable. Elle sait aussi que, dans le contexte des compressions et de réduction des ressources, toute nouvelle hausse de productivité risque de se faire au détriment de la qualité. **La FQPPU considère que le contexte des compressions est loin de fournir un terrain propice aux chambardements administratifs et aux réformes centralisatrices. Au contraire, dans un tel contexte, il s'impose que les mécanismes de la négociation collective, ceux liés à la collégialité et à la prépondérance des prérogatives académiques qui sont des pivots de la démocratie universitaire soient encore mieux respectés et protégés.** Ils sont des conditions mêmes de la capacité d'agir de la collectivité universitaire face aux défis de l'heure. Il en va de la défense même de la mission universitaire qui ne saurait, moins que jamais, être laissée aux seuls conseils d'administration.

5) La relation université-milieu, la responsabilité spécifique de l'université et l'autonomie institutionnelle

La relation université-milieu recouvre un champ très large d'implications. Elle touche par certains aspects le service à la collectivité qui constitue l'une des fonctions de la mission universitaire et du travail professoral. Elle touche aussi le rapport des établissements universitaires à leur milieu environnant, les groupes sociaux, les communautés culturelles, les intervenants socio-économiques. Mais, depuis un certain nombre d'années, cette relation a surtout été traversée par les liens nouveaux qui se sont noués entre les

établissements universitaires et l'industrie. C'est à ce dernier volet du rapport université-milieu que nous voulons nous intéresser ici.

L'apport d'argent que procurent aux établissements les programmes de subvention de recherche orientée, les projets de partenariat, les contrats et commandites, les coentreprises, les consortiums ou les instituts mixtes qui se sont multipliés récemment, a été salué comme un développement très important et très positif. On a dit qu'il facilitait la croissance des activités universitaires, l'achat et le renouvellement des équipements, la création de nouveaux laboratoires, l'embauche des personnels de recherche et qu'il compensait au moins en partie le dé-financement public. Ses effets bénéfiques ont été largement exposés.

Mais depuis quelques années, les effets structurants incontestables de ces liens nouveaux ont commencé à être identifiés. On a constaté que les activités reliées à ces contrats accaparent du temps autrement consacré à l'enseignement ou à l'encadrement. Des activités de recherche à caractère utilitaire ont pris le pas sur la recherche fondamentale qui est pourtant une responsabilité spécifique majeure de l'université. D'autres préoccupations ont été soulevées: la recherche mise en oeuvre avec ou au compte de l'industrie est souvent dirigée vers des problèmes trop ciblés ou trop circonscrits dans le temps pour servir véritablement les besoins de la formation. Elle comporte des restrictions de publication incompatibles avec le caractère public de la recherche universitaire. Elle décourage la recherche libre et celle qui ne présente pas de garanties de résultats suffisantes. L'entreprise veut des résultats rapides et cela contribue à refouler l'initiative et l'esprit critique.

D'autres effets ont été soulignés: telle que pratiquée, la relation université-milieu a eu tendance à valoriser un seul modèle de développement scientifique axé sur l'innovation commercialisable. Elle a également relégué au second plan certaines activités réalisées dans le cadre des services à la collectivité en collaboration avec d'autres groupes sociaux. Les universités ont mis à la disposition de l'industrie des compétences en recherche et une expertise scientifique, à des coûts très avantageux pour leurs partenaires et

sans réclamer d'eux le financement des frais indirects de la recherche correspondant à leur coût réel.

En ce qui concerne la liberté de l'enseignement, les rapports université-milieu ont aussi été questionnés. Ils exercent des pressions contraires à la libre circulation de l'information. Ils tendent à élargir le fossé entre les chercheurs mieux nantis et les autres. Ils peuvent être source de conflits d'intérêt et contribuer à éloigner les étudiants de la recherche fondamentale. Ils encouragent une subordination de la mission de l'université, car dans les partenariats, c'est l'université qui s'adapte plus que l'entreprise. Pour gérer les contrats avec l'industrie, les établissements sont obligés de mettre en place un appareil bureaucratique parfois imposant.

Devant ces développements, il serait certainement inopportun de conclure que l'université doit couper tout lien avec les offres de recherche qui viennent de l'industrie. Par contre, il serait tout à fait irresponsable de nier le malaise existant et de refuser d'y faire face.

Au sein de la collectivité universitaire, il n'existe pas encore de véritable débat sur les orientations du développement institutionnel. Certaines questions sont débattues dans diverses instances, mais ce cadre demeure insuffisant. La FQPPU estime qu'il est urgent qu'un véritable débat soit organisé au plan national sur l'ensemble des enjeux qui concernent l'orientation de l'université.

Dès maintenant toutefois, il est nécessaire de rappeler la mission première de l'université qui est celle de former des individus et non de signer des contrats pour faire des profits. Le statut d'entrepreneur ne relève ni de la mission de l'université ni du statut de professeur d'université.

Aux États-Unis, sans doute parce que les mêmes développements existent à une échelle beaucoup plus grande, la critique fait ressortir, depuis plusieurs années, les dangers d'une recherche universitaire de plus en plus axée sur les besoins de la production. On y a souligné en particulier que la collaboration

université-industrie trouverait mieux son sens si elle visait la formation de nouvelles compétences scientifiques plutôt que la production de nouveaux produits au cycle de vie forcément beaucoup plus court. Le président du Council of Graduate Schools a lancé, il a quelques années, un véritable cri d'alerte, en disant que les pressions exercées sur les universités pour qu'elles deviennent des laboratoires de recherche-développement pour l'industrie menacent de détruire la recherche et les valeurs universitaires. (cité par CSE, 1994, 86)

L'autonomie institutionnelle est mise à rude épreuve de diverses façons. La mise en place des mécanismes de collaboration université-entreprises exige une infrastructure qui s'inspire davantage du fonctionnement de l'entreprise et de ses modes de gestion que de ceux de l'université qui doivent être associés à la collégialité, comme nous l'avons rappelé. Et le fonctionnement de l'institution universitaire ne peut pas être assujéti au modèle des entreprises, car il répond à un autre impératif reconnu par la société qui accepte de soutenir à même les fonds de la collectivité un grand service public d'enseignement supérieur.

Pour être en mesure aujourd'hui de gérer adéquatement la relation université-milieu, les établissements devront s'attacher à résoudre l'ensemble des questions de principe liées à leur mission et à leur nature spécifiques.

La FQPPU considère que cet effort de réflexion qui s'inscrit dans celui que nous proposons au début de ce mémoire est une condition de la préservation de l'autonomie institutionnelle, elle-même condition indispensable de l'accomplissement des fonctions universitaires de formation supérieure, de développement des connaissances et de liberté critique.

Notre Fédération est prête à prendre toute sa place et à assumer pleinement ses responsabilités dans cette réflexion.

Conclusion

Dans le cadre du présent mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a tenu à formuler son orientation et ses positions sur quelques enjeux principaux de l'institution universitaire québécoise. Nous ne voulions ni ne pouvions traiter toutes les questions, et celles abordées ici n'ont pas la prétention de fournir un exposé exhaustif de l'ensemble des facettes de cette grande institution qu'est l'université.

Cependant, il nous semble opportun de réaffirmer en conclusion deux conditions essentielles à la poursuite du développement universitaire et de sa contribution spécifique au progrès de notre société. L'université a besoin d'une mise à jour et d'une réaffirmation de son rôle et de ses objectifs spécifiques dans la société. Ce retour aux valeurs fondatrices effectué dans le contexte de la société actuelle est un élément déterminant de cette autre condition nécessaire du développement universitaire: l'élaboration d'une véritable politique de financement des universités qui soit ordonnée à la poursuite effective des grands objectifs de leur mission.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vous remercie de votre attention.

Pour le Comité exécutif de la FQPPU,

Roch Denis
Président

Le 24 août 1995

Monsieur Robert Bisaillon
Président
Commission des États généraux sur l'éducation
Bureau de coordination
1060, rue Conroy, 3^e étage
Aile René-Lévesque
QUÉBEC (Québec)
G1R 5E6

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous faire parvenir, par la présente, trois copies du mémoire de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université à la Commission des États généraux sur l'éducation ainsi que la disquette informatique contenant ce document.

Lors de notre comparution, le 28 août, la délégation du Comité exécutif de la FQPPU sera composée de:

- Monsieur Roch Denis, président,
- Madame Christine Piette, première vice-présidente,
- Madame Denise Angers, deuxième vice-présidente,
- Madame Marie-Josée Legault, secrétaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Fédération,

Roch Denis

RD/fc

p.j.:Mémoire de la FQPPU
Disquette contenant le mémoire

Le 25 août 1995

**Aux présidentes et aux présidents des syndicats membres de la
FQPPU**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le mémoire de la Fédération québécoise des
professeures et professeurs d'université présenté à la Commission des
états généraux sur l'éducation.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations cordiales.

Le président de la Fédération,

Roch Denis

RD/fc

p.j.:Mémoire de la FQPPU

Le 25 août 1995

Aux membres du Comité exécutif de la FQPPU

Chères collègues,
Chers collègues,

Vous trouverez ci-joint le mémoire de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université présenté à la Commission des états généraux sur l'éducation.

Veillez accepter, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes salutations cordiales.

Le président de la Fédération,

Roch Denis

RD/fc

p.j.:Mémoire de la FQPPU

Le 30 août 1995

Monsieur Robert Bisailon
Président
Commission des États généraux sur l'éducation
Bureau de coordination
1060, rue Conroy, 3^e étage
Aile René-Lévesque
QUÉBEC (Québec)
G1R 5E6

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous transmettre, en annexe de notre mémoire présenté lors de l'audience du 28 août, les textes des résolutions adoptées lors de notre Congrès de mai dernier, les études qui ont été réalisées pour le compte de la FQPPU ainsi que le rapport de l'enquête sur les compressions budgétaires que nous avons menée, le printemps dernier, auprès des 555 départements universitaires du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Fédération,

Roch Denis

RD/fc

p.j.